



Acte de naissance et titre de séjour

Par **mostefa**, le **30/07/2016** à **19:15**

je suis né en algérie sous le drapeau Français comment puis-je faire pour obtenir mon acte de naissance en Français ? Et comment je peux faire pour obtenir un titre de séjour pour des soins en France ?

bonjour et merci sont des marques de politesse, exigées par les CGU de ce site et qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **youris**, le **30/07/2016** à **20:31**

bonjour,

les registres d'état-civil concernant la période avant l'indépendance de l'algérie sont conservés en algérie.

vous devez donc vous adresser à votre mairie de naissance.

pour obtenir un titre de séjour en france, vous devez vous adresser à une consulat de france.

pour des soins en france, vous devez obtenir d'un médecin, une attestation indiquant que les soins qui vous nécessaires, ne sont pas disponibles en algérie.

salutations